

**MAC EQUILIBRE FCP
SITUATION ANNUELLE AU 31 DECEMBRE 2012**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 23 mai 2011 et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 3.596.222, un actif net de D : 3.577.448 et un bénéfice de D : 533, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP » comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité du gestionnaire dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers du fonds commun de placement « MAC EQUILIBRE FCP », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du fonds au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les emplois en titres émis par « AMEN BANK » représentent à la clôture de l'exercice 14,69% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

5. Conformément aux dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994 et sur la base de notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

6. En application des dispositions de l'article 20 du code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 25 Mars 2013

Le Commissaire aux Comptes

Mustapha MEDHIOUB

BILAN DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	2 773 245	3 255 048
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		1 017 001	1 429 495
Obligations et valeurs assimilées		1 580 169	1 624 153
Titres OPCVM		176 075	201 400
Placements monétaires et disponibilités		820 361	1 093 880
Placements monétaires	5	499 872	499 759
Disponibilités		320 489	594 121
Créances d'exploitation		2 616	-
Autres actifs		-	-
TOTAL ACTIF		3 596 222	4 348 928
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	8	15 184	16 766
Autres créditeurs divers	9	3 590	5 453
TOTAL PASSIF		18 774	22 219
ACTIF NET			
Capital	12	3 527 059	4 275 570
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		9	9
Sommes distribuables de l'exercice en cours		50 380	51 130
ACTIF NET		3 577 448	4 326 709
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		3 596 222	4 348 928

ETAT DE RESULTAT
(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	6	97 065	88 123
Dividendes		24 537	14 697
Revenus des obligations et valeurs assimilées		72 528	73 426
Revenus des placements monétaires	7	24 565	35 935
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		121 630	124 058
Charges de gestion des placements	10	(55 184)	(59 851)
REVENU NET DES PLACEMENTS		66 446	64 207
Autres charges	11	(8 257)	(9 888)
RESULTAT D'EXPLOITATION		58 189	54 319
Régularisation du résultat d'exploitation		(7 809)	(3 189)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		50 380	51 130
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		7 809	3 189
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(193 737)	134 923
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		152 888	(150 297)
Frais de négociation		(16 807)	(20 948)
RESULTAT DE L'EXERCICE		533	17 997

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	533	17 997
Résultat d'exploitation	58 189	54 319
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(193 737)	134 923
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 888	(150 297)
Frais de négociation	(16 807)	(20 948)
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	(48 766)	(5 347)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(701 028)	(958 415)
Souscriptions		
- Capital	646 441	41 308
- Régularisation des sommes non distribuables	10 859	(226)
- Régularisation des sommes distribuables	6 805	358
Rachats		
- Capital	(1 336 570)	(1 043 831)
- Régularisation des sommes non distribuables	(13 146)	48 331
- Régularisation des sommes distribuables	(16 978)	(4 566)
- Droits de sortie	1 561	211
VARIATION DE L'ACTIF NET	(749 261)	(945 765)
ACTIF NET		
En début de période	4 326 709	5 272 474
En fin de période	3 577 448	4 326 709
NOMBRE DE PARTS		
En début de période	26 423	32 636
En fin de période	22 158	26 423
VALEUR LIQUIDATIVE	161,452	163,748
TAUX DE RENDEMENT	(0,22%)	1,48%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2012

NOTE 1 : PRESENTATION DU FONDS

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de type mixte, régi par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Il a été créé le 20 Mai 2005 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 16 février 2005.

Il a pour objet la constitution et la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Le capital initial s'élève à D : 100.000 divisé en 1.000 parts de D : 100 chacune. Sa durée de vie est de 99 ans à compter de la date d'ouverture au public, soit le 06 octobre 2005.

Etant une copropriété de valeurs mobilières dépourvue de la personnalité morale, le fonds se trouve en dehors du champ d'application de l'impôt sur les revenus des personnes physiques et de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus encaissés au titre des placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

MAC EQUILIBRE FCP est un fonds commun de placement de distribution.

Le dépositaire de ce fonds est l'Amen Bank. Le gestionnaire étant MAC SA.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le fonds.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2-Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 Décembre 2012 ou à la date antérieure la plus récente.

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4-Evaluation des autres placements

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restant à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 2.773.245 et se détaille ainsi :

	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% Actif net
Actions, valeurs assimilées & droits rattachés		991 229	1 017 001	28,43%
<u>Actions, valeurs assimilées et droits rattachés admis à la cote</u>		991 229	1 017 001	28,43%
ADWYA	29 900	194 572	238 781	6,67%
BIAT	1 300	85 676	82 401	2,30%
CARTHAGE CEMENT	67 500	201 765	240 975	6,74%
ELECTROSTAR	4 500	104 995	87 399	2,44%
SALIM	3 695	95 707	94 599	2,64%
SIMPAR	1 000	70 491	67 568	1,89%
SOMOCER	81 266	238 023	205 278	5,74%
<u>Titres OPCVM</u>		177 474	176 075	4,92%
Actions des SICAV		177 474	176 075	4,92%
FCP VIVEO	842	95 096	97 259	2,72%
FCP SERENA	400	40 317	36 633	1,02%
FIDELITY SICAV	400	42 061	42 183	1,18%

Obligations de sociétés & valeurs assimilées		1 455 150	1 580 169	44,17%
<u>Obligations de sociétés</u>		75 000	77 699	2,17%
Emprunt Amen Bank	500	25 000	25 876	0,72%
BTE 2011 TV TMM+1,3%	500	50 000	51 823	1,45%
<u>Bons du trésor assimilables</u>		1 115 650	1 135 768	31,75%
BTA 03/2019	300	306 000	314 982	8,80%
BTA 07/2017	275	295 900	296 218	8,28%
BTA 03/2016	500	513 750	524 568	14,66%
<u>Bons du Trésor Zéro Coupons</u>		264 500	366 702	10,25%
BTZC 10/2016	500	264 500	366 702	10,25%
TOTAL		2 623 853	2 773 245	77,52%
Pourcentage par rapport au total actifs				77,12%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31 décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2011	2 929 390	122 430	203 228	3 255 048	
* Acquisitions de l'exercice					
Actions cotées	2 269 217			2 269 217	
Titres OPCVM	3 445 842			3 445 842	
Obligations de sociétés	50 000			50 000	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Actions cotées	(2 493 738)			(2 493 738)	156 486
Titres OPCVM	(3 468 390)			(3 468 390)	(130)
Obligations de sociétés	(5 000)			(5 000)	
Bon du trésor assimilables	(103 468)			(103 468)	(3 468)
* Plus ou moins values					
Actions cotées			(187 972)	(187 972)	
Titres OPCVM			(2 777)	(2 777)	
Bon du trésor assimilables			(2 988)	(2 988)	
* Intérêts courus		17 471		17 471	
Soldes au 31 décembre 2012	2 623 853	139 901	9 491	2 773 245	152 888

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 499.872 et se détaille comme suit :

	Emetteur	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
<u>Certificats de dépôt</u>				
Certificat de dépôt au 04/01/2013 (au taux de 3,85%)	Amen Bank	499 573	499 872	13,97%
TOTAL		499 573	499 872	13,97%
Pourcentage par rapport au total actifs				13,90%

Note 6 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres s'élèvent au titre de l'exercice clos le 31/12/2012 à D : 97.065 contre D : 88.123 à l'issue de l'exercice précédent et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Dividendes</u>		
des actions et valeurs assimilées admises à la cote	20 684	14 064
des titres OPCVM	3 853	633
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
intérêts des obligations de sociétés	2 794	1 269
intérêts des BTA et BTZC	69 734	72 157
TOTAL	97 065	88 123

Note 7 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 24.565 contre D : 35.935 à l'issue de l'exercice précédent et s'analyse comme suit :

	2012	2011
Intérêts des certificats de dépôts	12 240	27 168
Intérêts des dépôts à vue	12 325	8 767
TOTAL	24 565	35 935

Note 8 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 15.184 contre un solde de D : 16.766 au 31 décembre 2011, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	11 815	12 888
Rémunération du dépositaire	986	1 093
Rémunération du CAC	2 383	2 785
Total	<u>15 184</u>	<u>16 766</u>

Note 9 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 3.590 contre un solde de D : 5.453 à la clôture de l'exercice précédent et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Redevance du CMF	211	270
Retenue à la source	3 379	5 183
Total	<u>3 590</u>	<u>5 453</u>

Note 10 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2012 à D : 55.184, contre un solde de D : 59.851 au 31 décembre 2011, et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du gestionnaire	50 167	54 410
Rémunération du dépositaire	5 017	5 441
Total	<u>55 184</u>	<u>59 851</u>

Note 11 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent au 31 décembre 2012 à D : 8.257 contre un solde de D : 9.888 au 31 décembre 2011, et se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du CAC	3 680	5 164
Rémunération du CMF	4 251	4 611
Services bancaires et assimilés	99	113
Autres	227	-
Total	<u>8 257</u>	<u>9 888</u>

Note 12 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	4 275 570
Nombre de parts émises	26 423
Nombre de copropriétaires	39

Souscriptions réalisées

Montant	646 441
Nombre de parts émises	3 995
Nombre de copropriétaires nouveaux	4

Rachats effectués

Montant	(1 336 570)
Nombre de parts rachetées	(8 260)
Nombre de copropriétaires sortants	(3)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(193 737)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	152 888
Régularisation des sommes non distribuables	(2 287)
Droits de sortie	1 561
Frais de négociation	(16 807)

Capital au 31-12-2012

Montant	3 527 059
Nombre de parts	22 158
Nombre de copropriétaires	40

Note 13 : Autres informations					
13.1. Données par part et ratios pertinents					
<u>Données par part</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>	<u>2010</u>	<u>2009</u>	<u>2008</u>
Revenus des placements	5,489	4,695	3,988	3,655	4,269
Charges de gestion des placements	(2,490)	(2,265)	(3,333)	(1,749)	(1,922)
Revenus net des placements	2,999	2,430	0,655	1,907	2,346
Autres produits	-	-	-	-	0,025
Autres charges	(0,373)	(0,374)	(0,261)	(0,266)	(0,471)
Résultat d'exploitation (1)	2,626	2,056	0,395	1,640	1,900
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,352)	(0,121)	(0,199)	0,326	(0,002)
Sommes distribuables de l'exercice	2,274	1,935	0,195	1,966	1,897
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(8,743)	5,106	1,639	2,140	(0,276)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	6,900	5,688	12,179	6,002	12,556
Frais de négociation	(0,759)	(0,793)	(1,189)	(1,431)	(1,519)
Plus (ou moins) valeurs sur titres et frais de négociation (2)	(2,602)	(1,375)	12,629	6,713	10,761
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	0,024	0,681	13,023	8,352	12,661
Droits de sortie	0,070	0,008	0,079	0,024	5,624
Résultat non distribuable de l'exercice	(2,532)	(1,367)	12,708	6,736	16,385
Régularisation du résultat non distribuable	(0,103)	1,821	7,180	2,028	(9,393)
Sommes non distribuables de l'exercice	(2,635)	0,454	19,888	8,764	6,992
Valeur liquidative	161,452	163,748	161,554	143,438	134,606
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	1,53%	1,39%	2,19%	1,26%	1,46%
Autres charges / actif net moyen	0,23%	0,23%	0,17%	0,19%	0,36%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	1,40%	1,19%	0,13%	1,41%	1,44%

13.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de "MAC EQUILIBRE FCP" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière du fonds. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit :

- une rémunération en hors taxes de 1% l'an, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine.
- Une commission de succès si MAC EQUILIBRE FCP réalise un rendement minimum exigé égal au TMM+3. Cette commission de succès qui est de 15% majorée de la TVA est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement minimum exigé, son règlement se fera annuellement.

L'AMEN BANK, assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle de 0,1% hors taxes, calculée sur la base de l'actif net à la fin de chaque semaine avec un minimum de 1.000 dinars hors taxes.